

## Un programme de valorisation du patrimoine



Décoration de l'école par les employés municipaux

Le conseil municipal de Viviers-lès-Montagnes s'est réuni dernièrement. Voici les principales décisions prises.

Des mouvements de crédits pour des dépenses imprévues, à savoir le nettoyage des abords du Bernazobre par la société ECO.VA.NA de Castres, la plantation d'arbres sur la commune par la Société Haberschill, mise en sécurité des abris de bus, ont été votés. Le règlement intérieur de fonctionnement du conseil municipal a été adopté. L'orientation principale d'investissements de la commune pour le mandat 2020-2026 sera principalement tournée vers des projets de valorisation du patrimoine public, du patrimoine historique, du patrimoine privé existant avec une priorité vers la transition écologique. Au programme : rénovation des bâtiments publics, réfection du réseau éclairage urbain, rénovation ou création du réseau assainissement collectif, sécurisation de la voirie existante, mise en valeur des points remarquables du village afin de développer une activité touristique, restauration de l'église, rénovation des habitats existants plutôt que de construire des maisons neuves. Autres sujets débattus : dénominations de rues et lieux, intégration de parcelle au domaine public, convention de signature avec l'Association des maires de France, durée d'amortissement des subventions, recherche de subventions.

30/12/22

